

Mieux rembourser l'orthodontie !

Un premier pas vient d'être franchi, mais Maggie De Block aura la décision finale

Les appareils dentaires : l'une des dépenses des familles qui peut vite plomber le budget mensuel, entre les rendez-vous chez l'orthodontiste et les coûts liés à la pose des plaquettes ou d'un appareil amovible. La commission de la Santé Publique de la Chambre vient d'approuver à l'unanimité une résolution visant à mieux prendre en charge l'orthodontie, y compris chez certains adultes. La ballie est à présent dans le camp des mutuelles et des dentistes, et surtout de la Ministre Maggie De Block.

La Ministre de la Santé est-elle prête à desserrer un peu les cordons de sa bourse pour que les soins orthodontiques soient mieux remboursés? C'est ce qu'espèrent tous les membres de la Commission de la Santé publique (où l'on retrouve des membres de la majorité N-VA, MR, Open VLD et CD&V), qui ont

approuvé à l'unanimité une résolution visant une meilleure prise en charge de l'orthodontie.

Les parents le savent : l'orthodontie coûte cher. Très cher même. On estime qu'en moyenne, un traitement coûte entre 500 à 800 euros. Les mutuelles, elles, remboursent souvent jusqu'à 400 euros par enfant, et jusqu'à 800 euros dans le cadre de programme complémentaire. Soit environ,

30% du traitement pris en charge, ainsi que 36 contrôles à raison de six tous les six mois, pour les jeunes de moins de 15 ans... « Ces tarifs sont un frein pour beaucoup de familles », ont souligné les parlementaires de la Commission. « Dans la société actuelle, la dentition fait partie de l'aspect extérieur, participe de l'intégration sociale ». Au point qu'adulte, beaucoup de ces enfants n'ayant pu bénéficier d'un traitement à l'adolescence, et ayant vu leurs moyens financiers augmenter, se lancent dans un traitement même s'ils ne

beneficient alors plus d'aucun remboursement...

Chez nous, ce sont 4 enfants sur 10 âgés de 10 à 14 ans qui ont besoin d'un traitement orthodontique. Pour l'INAMI, ce poste représente un coût de 46,6 millions d'euros.

La résolution adoptée, qui passera d'ici mi-mars en séance plénière de la Chambre, prévoit de revoir la politique de remboursement des soins d'orthodontie. On prendrait ainsi en charge les traitements pour les jeunes de plus de 15 ans et pour les adultes, s'il y a une nécessité médicale ou dentaire. Les raisons esthétiques sont donc toujours exclues.

Les enfants atteints de fente palatine recevraient également une attention particulière en termes de remboursement. Les dentistes et les orthodontistes seraient, en outre, obligés d'établir un devis mentionnant le coût total du traitement orthodontique, avec les frais de matériel et les honoraires

clairement indiqués, sur demande des parents.

« Il faudra pour cela que la commission dento-mutualiste, qui doit élaborer son prochain accord dans les

prochains mois, suive, ainsi que la ministre De Block », souligne Catherine Fonck, parlementaire cdH membre de la commission Santé publique. « Il sera impossible de réaliser cela avec l'enveloppe actuelle, et il faut donc dégager un budget supplémentaire. Mais c'est un investissement à long terme, car les enfants et les jeunes qui seront mieux suivis, présenteront moins de difficultés dentaires et médicales, mais aussi sociales et professionnelles, à l'âge adulte ».

Le risque étant que la Ministre opte pour une version de remboursement à plusieurs vitesses : seraient mieux remboursés ceux qui ont besoin d'un appareil pour raisons graves, tandis que les autres, qui n'ont qu'un problème esthétique, seraient moins bien pris en charge... ●

LAURENCE PIRET

